Ville de
PESSAC

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 novembre 2025

aff n°DEL2025_142 Budget participatif#5 2025 - Résultats du choix citoyen - Inscription des projets

Le Conseil Municipal décide :

Vu la délibération n°2017_322, portant création d'un Budget Participatif,

Considérant la participation des habitants et l'expression démocratique des choix en matière de projets à financer,
Considérant les enveloppes budgétaires allouées par secteur (100 000 €/secteur) soit 400 000 € au total et les résultats des votes,

- de **prendre acte** des résultats suivants :
A la clôture des votes du budget participatif#5 :

682 votes exprimés sur la plateforme numérique Jeparticipe.pessac.fr

99 votes papiers

3 votes nuls

- **Secteur 1 :** l'enveloppe initiale (100 000 €) n'ayant pas été entièrement consommée, un **reliquat de 35 000 €** reste disponible ;
- **Secteur 2 :** un **reliquat de 15 000 €** ;
- **Secteur 3 :** enveloppe de 100 000 € totalement consommée ;
- **Secteur 4 :** un **reliquat de 20 000 €** ;

Ainsi, le **total des sommes restantes** s'élève à **70 000 €**.

Le comité de recevabilité réunis le 08/10/2025, après étude, décide à l'unanimité que ce montant sera réaffecté au projet arrivé en tête des suffrages à l'échelle de la commune - Aménagements au bassin de Cap de Bos – **138 votes** pour un montant de **70 000 €**

- d'approuver les **11** projets lauréats du Budget Participatif#5 suivants :

Secteur 1
Sport et inclusion : bougeons ensemble – **115 votes** pour un montant de **35 000 €**
La découverte du potager – **113 votes** pour un montant de **30 000 €**

Secteur 2
Une pause verte et conviviale au Parc Fontaudin – **83 votes** pour un montant de **15 000 €**
Des jeux à Camponac ! – **60 votes** pour un montant de **50 000 €**
Pause verte, ludique et conviviale au Parc Brivazac Candau – **57 votes** pour un montant de **20 000 €**

Secteur 3
Aidez les écureuils à traverser les routes : création d'un écuroduc à Pessac – **144 votes** pour un montant de **10 000 €**
Jeux pour enfant à Cazalet – **126 votes** pour un montant de **70 000 €**
Aménagement des abords de la salle municipale située place Charles Dulin – **79 votes** pour un montant de **20 000 €**

Secteur 4
Accompagnement à la pratique sportive intergénérationnelle – **151 votes** pour un montant de **70 000 €**
Installation de nichoirs pour les hirondelles dans la ville de Pessac – **150 votes** pour un montant de **10 000 €**
Aménagements au bassin de Cap de Bos – **138 votes** pour un montant de **70 000 €**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre des projets relevant de l'édition « Budget Participatif #5 - 2025 » cités ci-dessus pour un montant global de 400 000 € ;

- de déclarer que les crédits nécessaires pour la réalisation des équipements seront prévus au budget.
La délibération est adoptée à l'unanimité.
Ne prend pas part au vote : Sylvie VIEU

aff n°DEL2025 143 Délégations de Service Public - Rapports annuels des délégataires - Présentation

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte des rapports annuels de délégation annexés à la délibération.
Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2025 144 Commissions Municipales Permanentes - Composition – Modification :

Le Conseil Municipal décide :

Vu la délibération DEL2020_297 du conseil municipal en date du 15 décembre 2020 créant 4 commissions municipales permanentes, Administration générale et finances, Stratégie territoriale et rayonnement communal, Animation du territoire et démocratie participative, Solidarité et santé, fixant le nombre de membres à 12 et désignant nominativement ses membres,
Vu la délibération DEL2021_353 du conseil municipal en date du 14 décembre 2021 décidant de créer 2 commissions municipales permanentes, Administration Générale et Solidarité et Stratégie et Animation Territoriales, fixant le nombre de membres à 24 et désignant nominativement ses membres,

Considérant la démission de Monsieur Laurent DESPLAT du conseil municipal en date du 3 octobre 2025,
Considérant l'élection de Monsieur Jérôme BARADAT appelé à siéger au conseil municipal du 4 novembre 2025,

- de désigner Monsieur Jérôme BARADAT, membre de la Commission Stratégie et Animation Territoriales.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025 145 Régime indemnitaire des élus - Mise à jour :

Le Conseil Municipal décide :

Vu la délibération n°2020_162 en date du 21 juillet 2020 et n°2022_075 en date du 22 mars 2022, fixant le régime indemnitaire des élus suite à l'installation du Conseil Municipal,
Vu les délibérations n°2024_115bis et 2025_002 en date des 24 septembre 2024 et 21 janvier 2025 prenant acte des modifications intervenues dans la composition du conseil municipal,
Vu les délibérations n°2023_007, 2023_166, 2024_116 bis et 2025_003 en date des 31 janvier 2023, 12 décembre 2023, 24 septembre 2024 et 21 janvier 2025 mettant à jour les indemnités des élus du conseil municipal,

Vu la modification de la composition du conseil municipal suite à la démission de Monsieur Desplat effective en date du 3 octobre 2025 et l'entrée en fonction de Monsieur Baradat,

Considérant qu'il convient de fixer suite à cette modification les indemnités mensuelles de fonction, il vous est proposé, conformément aux articles L2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités mensuelles de fonction comme suit :

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES
AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Indemnités des élus - Ville de Pessac - novembre 2025

Calcul de l'enveloppe indemnitaire de référence globale				
	Taux	Montant brut	Nb	Total mensuel
Maire	110,00	4 428,08 €	1	4 428,08 €
Adjoints	44,00	1 771,23 €	18	31 882,14 €
			Total :	**36 310,22 €**

Répartition de l'enveloppe indemnitaire globale				
	Taux	Montant brut	Nb	Total mensuel
Maire	84,60	3 405,60 €	1	3 405,60 €
1ère Adjointe	33,00	1 328,42 €	1	1 328,42 €
Adjoints	26,65	1 072,80 €	17	18 237,60 €
Conseillers municipaux déléguées	9,90	398,53 €	13	5 180,89 €
Conseillers municipaux	4,62	185,98 €	17	3 161,66 €
			Total :	**31 317,17 €**
			Consommation enveloppe :	**86,24 %**

Majoration de 15% Ville chef-lieu de canton et DSU					
	Montant brut	Majoration de 15 % (sur taux effectif plafonné à la strate hors DSU)	Majoration DSU (sur taux adoptés)	Indemnités totales	Nouveaux taux
Maire	3 405,60 €	510,84 €	1 083,60€	5 000,04 €	124,21
1ère Adjointe	1 328,42 €	199,26 €	664,21 €	2 191,90 €	54,45
Adjoints	1 072,80 €	160,92 €	536,40 €	1 770,13 €	43,97
Conseillers municipaux délégués	398,53 €	59,78 €		458,31 €	11,39
Conseillers municipaux	185,98 €			185,98 €	4,62
Montant total des indemnités attribuées :					**40 403,84 €**
Consommation budget maximale :					82,59 %

Ces indemnités de fonction subiront les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires.

- de répartir l'enveloppe globale indemnitaire comme indiqué ci-dessus ;
- d'appliquer la majoration au titre de la perception de la DSU et au titre de chef-lieu de canton ;
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025 146 Tableau des emplois permanents Ville de Pessac - Modification - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

Vu le budget de la collectivité,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 14 octobre 2025,
Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Ville de Pessac,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs compte tenu de l'évolution des besoins des services,

- d'approuver la modification des postes présentés ci-dessus ;
- de dire que ces modifications viennent mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville de Pessac ;
- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_147 Convention Groupement de commande Protection Sociale Complémentaire - Adhésion Ville de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que la Ville de Pessac doit renouveler son marché en matière de protection sociale complémentaire,

Considérant qu'un marché commun entre la Ville et le CCAS de Pessac permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix,

- d'approuver la constitution d'un groupement de commande avec le CCAS de Pessac ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dédié à la protection sociale complémentaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et avenants passés dans le cadre de ce groupement de commande.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_148 Protection Sociale Complémentaire pour les risques santé et prévoyance au profit des agents de la Ville de Pessac et du CCAS

Le Conseil Municipal décide :

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la consultation publiée le 17 juillet 2025 et vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 14 octobre 2025,

Vu l'avis du CST du 14 octobre 2025,

- d'attribuer le marché relatif à la conclusion d'une convention de participation pour la mise en œuvre de couvertures complémentaires de prévoyance au profit des agents au candidat Collecteam-Allianz Vie, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de participation et le contrat collectif de prévoyance à adhésion facultative ou tout document afférent pendant toute la durée de la convention ;

- de fixer la participation employeur aux cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion facultative selon les modalités du tableau présenté ci-dessus,

- de maintenir le dispositif de labellisation pour la complémentaire santé des agents territoriaux de la Ville de Pessac ;

- de fixer la participation employeur aux cotisations acquittées par les agents au titre de la complémentaire santé labellisée selon les modalités exposées dans le tableau ci-dessus ;

- d'imputer les crédits afférents à ces deux aides au chapitre 012 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_149 Prestations de formation des agents de la Ville - Attribution marchés - Autorisation

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 octobre 2025,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les attributaires suivants :
lot n° 1 (Manipulations extincteurs) : BR. FORMATION CONSEIL 75 rue du pas du bois , 33127 SAINT JEAN D'ILLAC
lot n° 2 (Évacuation des locaux) : BR. FORMATION CONSEIL 75 rue du pas du bois , 33127 SAINT JEAN D'ILLAC
lot n° 3 (Sauveteur secouriste du travail) : CDM FORMATION 48 le champ des vignes, 44170 VAY
lot n° 4 (Recyclage Sauveteur Secouriste du travail) : CDM FORMATION 48 le champ des vignes, 44170 VAY
lot n° 5 (Accompagnement individuel sur les outils bureautiques) : CD+FORMATION 8 rue du pin vert, 33600 PESSAC
lot n° 6 (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 A avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : ECF CESR FP, 1 rue Thierry Sabine, 33700 MERIGNAC
lot n° 7 (Recyclage au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 A avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : AFTRAL allée de Gascogne, 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
lot n° 8 (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 F avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : ECF CESR FP, 1 rue Thierry Sabine, 33700 MERIGNAC
lot n° 9 (Recyclage au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 F avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : AFTRAL allée de Gascogne, 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
lot n° 10 (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R486 A et B avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : KILOUTOU, Service Formation Clients, 5-7 rue des Alouettes, 94 320 THIAIS
lot n° 11 (Recyclage au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R486 A et B avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : KILOUTOU, Service Formation Clients, 5-7 rue des Alouettes, 94 320 THIAIS
lot n° 12 (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 catégorie 4 avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : ECF CESR FP, 1 rue Thierry Sabine, 33700 MERIGNAC
lot n° 13 (Recyclage certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 catégorie 4 avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : ECF CESR FP, 1 rue Thierry Sabine, 33700 MERIGNAC
lot n° 14 (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R490 avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : ECF CESR FP, 1 rue Thierry Sabine, 33700 MERIGNAC
lot n° 15 (Recyclage certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R490 avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : AFTRAL allée de Gascogne, 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
lot n° 16 (Habilitation électrique H0 B0) : CENTRE DE RECRUTEMENT ET DE FORMATION DES PERSONNELS DE SECURITE- C R E F O P S SUD OUEST, 151 quai de la Souys, 33270 FLOIRAC
lot n° 17 (Recyclage habilitation électrique H0 B0) : CENTRE DE RECRUTEMENT ET DE FORMATION DES PERSONNELS DE SECURITE- C R E F O P S SUD OUEST, 151 quai de la Souys, 33270 FLOIRAC
lot n° 18 (Habilitation électrique BS BE) : BR. FORMATION CONSEIL 75 rue du pas du bois , 33127 SAINT JEAN D'ILLAC
lot n° 19 (Recyclage habilitation électrique BS BE) : BR. FORMATION CONSEIL 75 rue du pas du bois , 33127 SAINT JEAN D'ILLAC

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 011 du budget.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_150 Marché de services d'assurance de prestations statutaires - Avenant n° 2

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 14 octobre 2025,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au marché 2023-PES071 ci-joint avec le mandataire du groupement ASTER (75009 PARIS) ;

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 011 du budget.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_151 Exercice 2025 - Décision modificative n°2 - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'adoption du projet de Décision Modificative n°2 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, l'Adjointe aux Finances, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.
La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention :	Patrick CHAVAROT, Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ, Benoît GRANGE, Stéphane COMME, Valérie WASTIAUX GIUDICELLI
Contre :	Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU, Murielle COURTAUD

aff n°DEL2025_152 Exercice 2025 - Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - Actualisation n°3 - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.
La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention :	Patrick CHAVAROT, Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ, Benoît GRANGE, Stéphane COMME, Valérie WASTIAUX GIUDICELLI
Contre :	Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU, Murielle COURTAUD

aff n°DEL2025_153 Aménagement du Pontet Sud - Îlot D - Dénomination de deux rues : Hélène Carrère d'Encausse et Jane Goodall

Le Conseil municipal décide :

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la dénomination de ces 2 voies pour les raisons précitées,

- d'approuver la dénomination des deux rues situées dans le nouvel aménagement du Pontet Sud de la manière suivante : rue Hélène Carrère d'Encausse et rue Jane Goodall.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_154 Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) - Convention de partenariat et de financement avec la Ville

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention entre la Ville de Pessac et l'Association AFEV ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents ;

- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_155 Opéra National de Bordeaux - Convention de partenariat - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

Considérant le partenariat établi entre la Ville de Pessac et l'Opéra National de Bordeaux pour la saison culturelle 2025-2026, visant à promouvoir l'accès à la culture pour tous les publics et à renforcer l'inclusion sociale à travers diverses actions culturelles,

Considérant l'importance du dispositif de Billets Solidaires, qui permet à des personnes en situation de précarité ou éloignées de l'offre culturelle d'assister gratuitement à des spectacles lyriques et symphoniques, affirmant ainsi la culture comme un droit fondamental et un levier d'intégration sociale,
Considérant la volonté de la Ville de Pessac de soutenir ce dispositif en y contribuant financièrement afin d'en garantir la pérennité et l'accessibilité,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Opéra National de Bordeaux ainsi que l'attribution d'une subvention de 460 € en soutien au dispositif des Billets Solidaires ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

- de dire que les crédits relatifs à ces opérations seront inscrits au budget de la Ville sur les chapitres 11, 12, 65.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_156 Associations - Subventions - Répartition 2025 n°6

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Patrick CHAVAROT, Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ, Benoît GRANGE, Stéphane COMME, Valérie WASTIAUX GIUDICELLI

La séance est levée à 20h25.